

Marché : outils et fondamentaux

Les Certificats blancs : un vecteur de l'ouverture des marchés ?

Les CEE : un système qui commence à se roder. L'analyse de Philippe Beyvin, associé de SEA Conseil en stratégie.

La France doit maîtriser sa consommation énergétique globale et doit diviser par 4 à 5 ses émissions de CO₂ d'ici 2050 pour limiter les risques de changement climatique. Inspiré des modèles italiens et anglais, le système des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a été mis en place dans le cadre de la Loi Pope du 13 juillet 2005 sur le modèle des quotas d'émission de gaz à effet de serre, avec un objectif de travailler sur des gisements d'économie d'énergie existants, importants mais diffus, notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Fondé sur un principe de mobilisation des acteurs du marché, le système des CEE impose aux fournisseurs d'énergies une obligation de résultat en termes d'économies à réaliser. L'objectif global assigné est un volume de 54 TWh cumac entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009. Si les deux ex-opérateurs dominants sont les plus « obligés » (EDF et GDF Suez cumulent près de 80 % des obligations), l'ensemble des fournisseurs d'énergie est concerné (électricité, gaz mais aussi GPL, fioul domestique, vente de chaleur et de froid).

Vers une offre structurée de solutions d'efficacité énergétique

A six mois de la fin de cette première période, quel bilan peut-on en tirer ? Tout d'abord, le bilan quantitatif. Après une période d'adaptation (outils méthodologiques, SI, offres, partenariats entre fournisseurs d'énergie et prestataires), le dispositif connaît une forte accélération : selon les estimations de la DGEMP, au 1^{er} septembre 2008 les CEE cumulaient 25 TWh d'économies (contre 13,9 TWh à février 2008, soit une progression de 80 % sur 7 mois), pour 436 certificats délivrés à 107 bénéficiaires. Si l'objectif à juin 2009 est loin d'être atteint (46 %), il semble 1) que le système soit entré dans un rythme de croisière ; 2) que les opérateurs aient trouvé à tirer parti du système,

notamment à destination du marché de masse. Ces contraintes lourdes pour les fournisseurs d'énergies semblent avoir été transformées en opportunités. D'une part parce que les pénalités en cas de manquement aux obligations sont importantes (2 euros/MWh économisé manquant – soit une valeur de plus de 1 milliard d'euros pour les 54 TWh concernés) et d'autre part pour répondre à une évolution de la demande. Ce dernier aspect — répondre aux attentes des consommateurs en matière de maîtrise de la consommation — a incité les opérateurs à développer leurs offres et à devenir non plus de simples fournisseurs d'énergie mais à proposer des solutions de services (convaincre les clients, leur apporter informations, conseils et solutions d'efficacité énergétique). D'une contrainte à gérer, les CEE semblent ainsi avoir été pour les opérateurs un outil de développement marketing : monter des offres (jusqu'à la bonification de prêts), développer les partenariats avec les professionnels du bâtiment (immobilier, filières électriques, chauffage, etc.) et mobiliser leur réseau commercial sur une nouvelle approche client.

Les conséquences du Grenelle

Dans la continuité de la Loi Pope, les travaux du Grenelle de l'Environnement ont notamment mis l'accent sur le bâtiment qui génère annuellement 25 % des émissions de CO₂ et représente 46 % des consommations d'énergie en France. Ainsi, trois axes ont été définis avec un objectif de développement des bâtiments à énergie positive d'ici à 2020 : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. L'une des conséquences est la possible multiplication (par 5 à 10) des quotas de CEE. Dans cette perspective, les opérateurs devront continuer à développer et renforcer les offres de services sur un marché des services énergétiques qui pourrait également voir une recomposition de l'environnement concurrentiel. Les CEE seraient *in fine* vertueux, incitant les opérateurs à se réinventer à travers des offres intelligentes couplant vente d'énergie et services associés nécessaires à l'adaptation des modes de consommation.

www.seaconseil.com